Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

our l'autorité compétente par délégation



TRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIO DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE



Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19

Nombre de Membres présents à la séance 15

Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 18

N° 2022/101

Date de la convocation : 25 novembre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 25 novembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le premier décembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq novembre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Monsieur TOUTAIN Éric.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame PATENOTTE Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

2022/101 - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 07 NOVEMBRE 2022

Monsieur CALTOT présente le compte-rendu de la Commission travaux qui s'est tenue le 07 novembre 2022 et dont un exemplaire a été préalablement remis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des différents travaux qui seront proposés au budget 2023, à savoir :

- Suite à une visite pour l'entretien des cloches de l'églises, l'entreprise BODET CAMPANAIRE a signalé un problème de sécurité lié à l'absence de protection indirecte parafoudre. L'entreprise BODET CAMPANAIRE a établi un devis pour 2 538,00 € TTC, plus 1 320 € TTC.
- Monsieur CALTOT souhaite installer de nouveaux cylindres sur les barrières des bassins. Un devis auprès de la société THOUMYRE a été établi pour 1 068,02 € TTC.
- Suite à une réunion fin juin avec la société SÉPUR et la CCICV, il a été demandé de résorber certains points noirs de la collecte de déchets ménagers. Dans cette optique, Monsieur CALTOT souhaite installer un local à poubelles en bois au clos des pommiers et dans la rue des hêtres. Deux devis ont été établis : l'un auprès de la société DR pour 9 358,98 € TTC, l'autre auprès de la société ACTP pour 11 744,30 € TTC.
- Face au constat de l'entreposage du matériel de nettoyage des locations dans le local électrique de la salle polyvalente, Monsieur CALTOT propose de créer un local de rangement sous l'escalier de la mezzanine pour y stocker les balais. Un premier devis auprès de la société ALR Menuiserie indique un montant de 1 753,85 € TTC.
- Comme évoqué lors de précédents conseils, les arbres doivent être élagués au clos du chapitre. L'entreprise Clément BARAY a fourni un devis pour 2 112,00 € TTC.

Date d'affichage de la présente délibération Le 08 décembre 2022 076-217605419-20221201-DELIB2022000101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



N° 2022/101

- Il faudrait aussi élaguer les arbres du city stade. Un devis a été établi auprès de la société DELAHAYE pour 1 482,00 € TTC.
- Monsieur CALTOT explique qu'il faudrait aussi abattre des arbres sur la D67 au bassin des marronniers. Deux devis ont été demandés auprès de DELAHAYE pour 3 132,00 € TTC et auprès de ANTALVERT pour 9 600,00 € TTC.
- Suite à la demande de la fondation Sarepta pour que les résidents profitent du cours extérieur de tennis, l'accès étant actuellement impossible pour les fauteuils roulants, une première phase du projet prévu sur l'ensemble du site consisterait en l'installation d'une rampe pour accès PMR. Un devis a été établi auprès de la société ACTP pour 2 376,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, PREND ACTE des différents travaux qui seront proposés au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE

